25, 26 et 27 mars 2009 - PARIS

2es Assises franciliennes

Éducation à l'environnement
vers un développement durable

Atelier 10

Quels outils pour une meilleure structuration de l'EEDD en Île-de-France ?

Vendredi 27 mars 2009

Hôtel de Ville de Paris

Témoins

Gaëlle LE BLOA, animatrice de la plateforme de concertation EEDD de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Elisabeth LESTEVEN, Directrice de l'Ariena, réseau d'éducation à l'environnement et la nature en Alsace

Le fonctionnement en réseau

en s'appuyant sur l'expérience de

l'Ariena et de son réseau

(Association régionale d'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace)

2es Assises franciliennes
Éducation à l'environnement
vers un développement durable

I- L'Ariena

et le réseau associatif régional

Historique de l'association

- Association de régime local (1908)
- Créée en 1977 par une volonté commune des associations de protection de la nature et des collectivités

Organisation des associations environnementales en Alsace

Volonté de séparer l'éducation à l'environnement de la protection de la nature

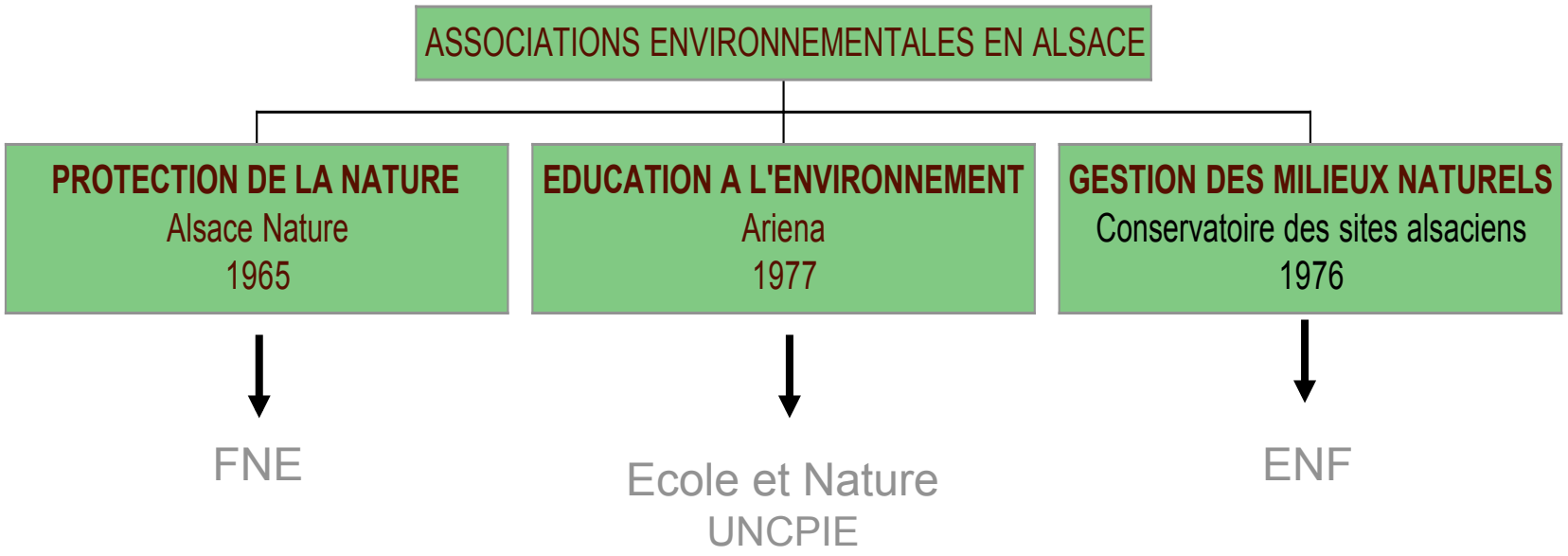

Objet associatif de l'Ariena

Objet

« contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement »

(article 2 des statuts)

Conseil d'administration

Membres de droits

(15 voix)

CRA	(4)
CG 67	(3)
CG 68	(3)
CESA	(2)
PNR BV	(1)
PNR VN	(1)
Alsace Nature	(1)

Membres actifs

(15 voix)

CINE /CPIE	(6)
Autres associations	(9)

Membres invités

Rectorat, DIREN, DRJS,

Missions de l'Ariena

l'interne

Fédérer et soutenir le développement des activités des associations membres

- Vie associative,
- Accompagnement administratif, financier juridique,
- Appel à projets régional
- Construction de nouveaux partenariats
- Formation
- …

⇨ ***Etre complémentaire et non concurrent***

Des demandes croissantes : le contexte économique et juridique est tendu, évolution de notre métier, nouveaux publics, nouvelles compétences

Missions de l'Ariena

l'interne

Les outils d'animation de réseau

- **Initier des projets collectifs**
  - Dispositifs pédagogiques (PEJ, …)
  - Groupe de travail, journée thématiques
- **Se connaître et mutualiser les moyens**
  - Mise à disposition d'outils
  - Réunions de directeurs
  - Tableau de bord
  - Communication
- **Former et professionnaliser les salariés et les bénévoles …**

Missions de l'Ariena

l'externe

Assurer la cohérence régionale et le lien entre les associations et les collectivités

- Participer à l 'élaboration des politiques publiques en matière d'ENE
- Animer le programme de projets
- Représenter le réseau et être le relais régional auprès des partenaires publics.

Le réseau Ariena : un réseau associatif

51 structures composent le réseau Ariena :

- 14 associations thématiques
- 7 CINE
- 8 associations locales
- 6 fédérations régionales
- 6 musées
- 4 fermes pédagogiques
- 4 centres de vacances
- 2 Parcs Naturels Régionaux

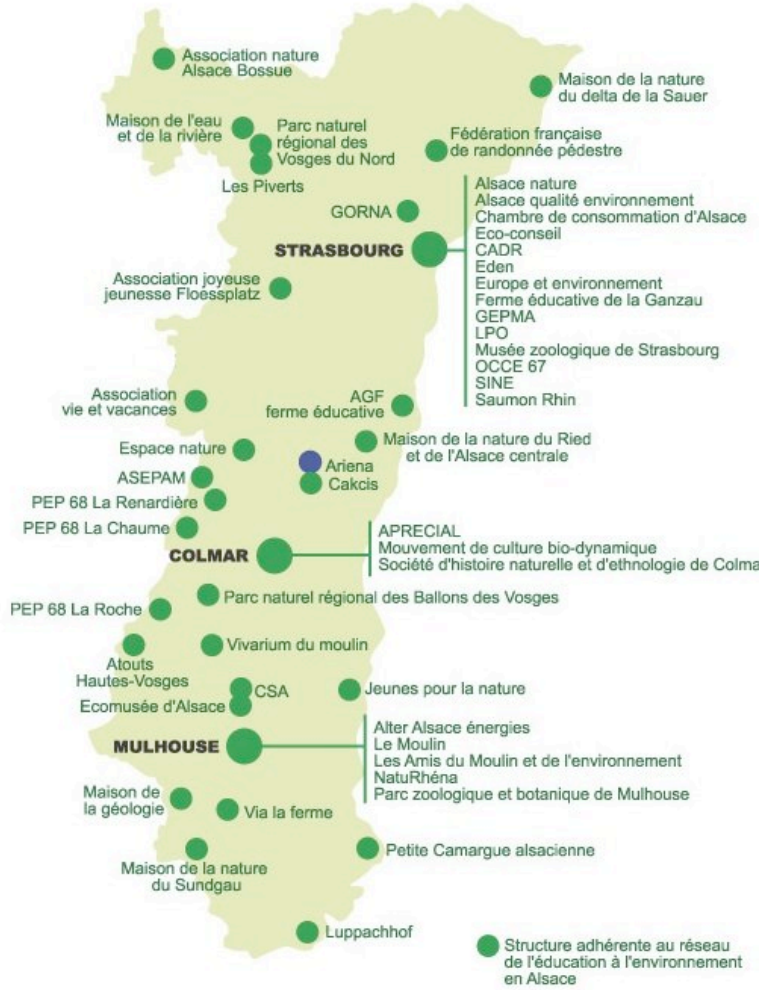

Un réseau associatif régional

Évolution du nombre de structures membre du réseau Ariena

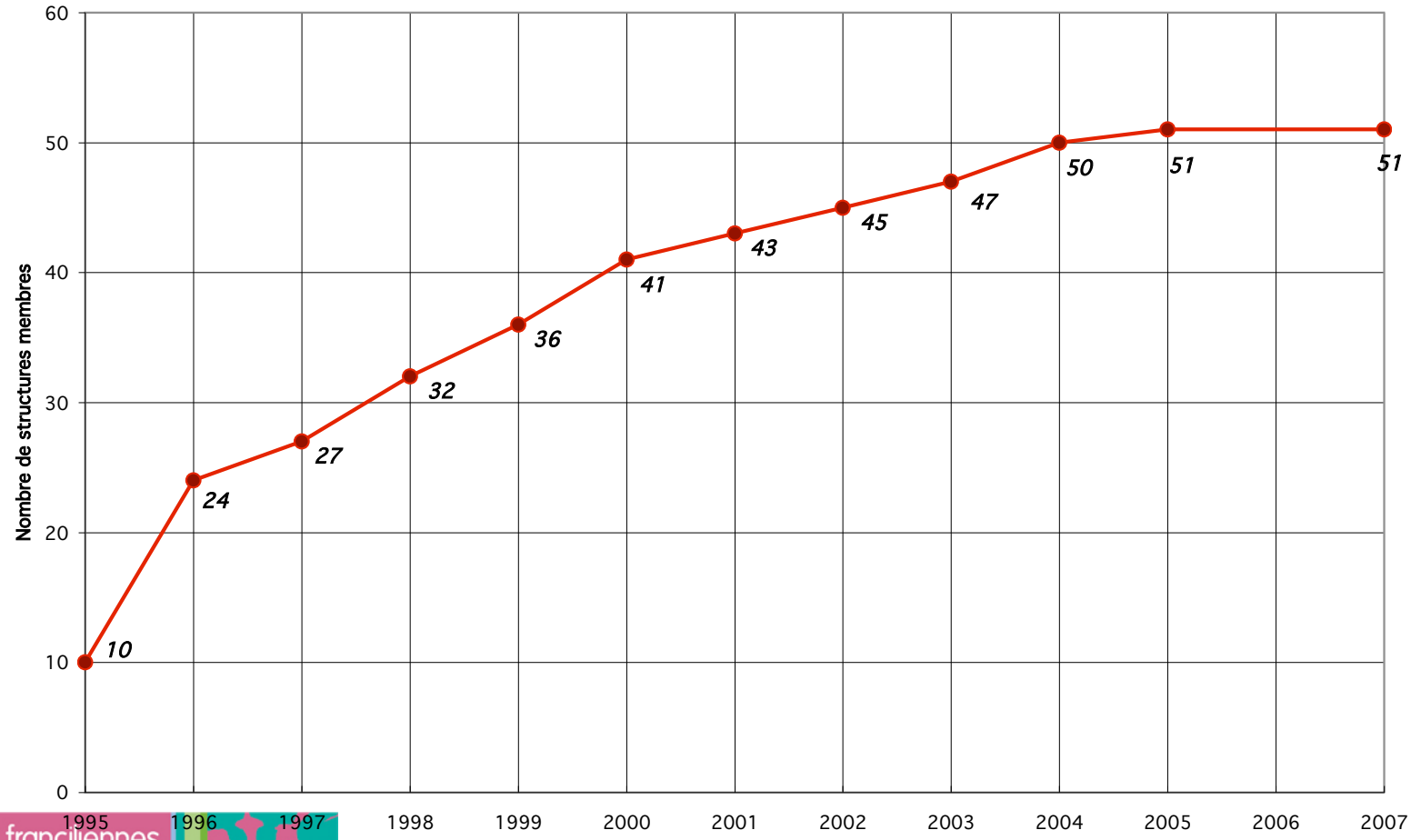

L’emploi des associations d’ENE en Alsace

Part des équivalents temps plein bénévoles

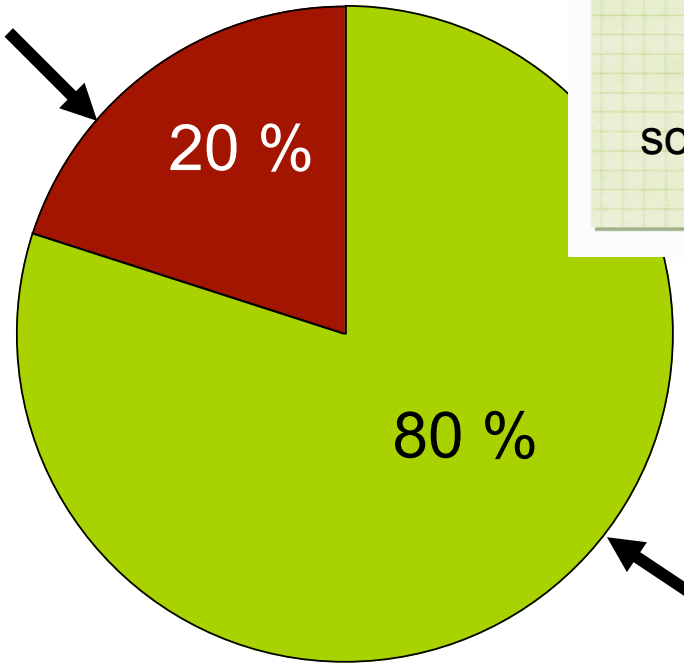

Part des équivalents temps plein salariés

En 2007 le réseau comptait **253 emplois** liés à l ’éducation à l ’environnement.

soit **166 équivalents temps plein**

Evolution de l'activité du réseau Ariena

En 2007 le réseau Ariena
a sensibilisé
162 000 personnes

soient ***202 000 inscrits***

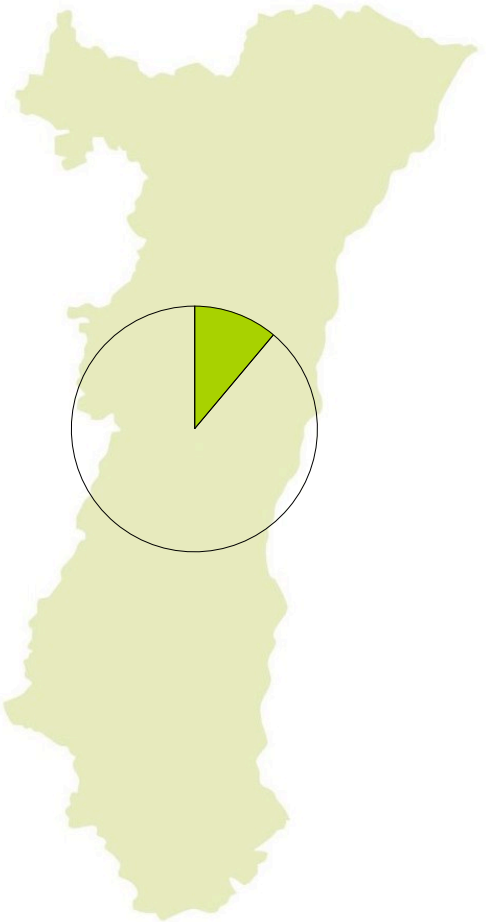

soit 9 % de la population
alsacienne

Évolution de l'activité du réseau Ariena

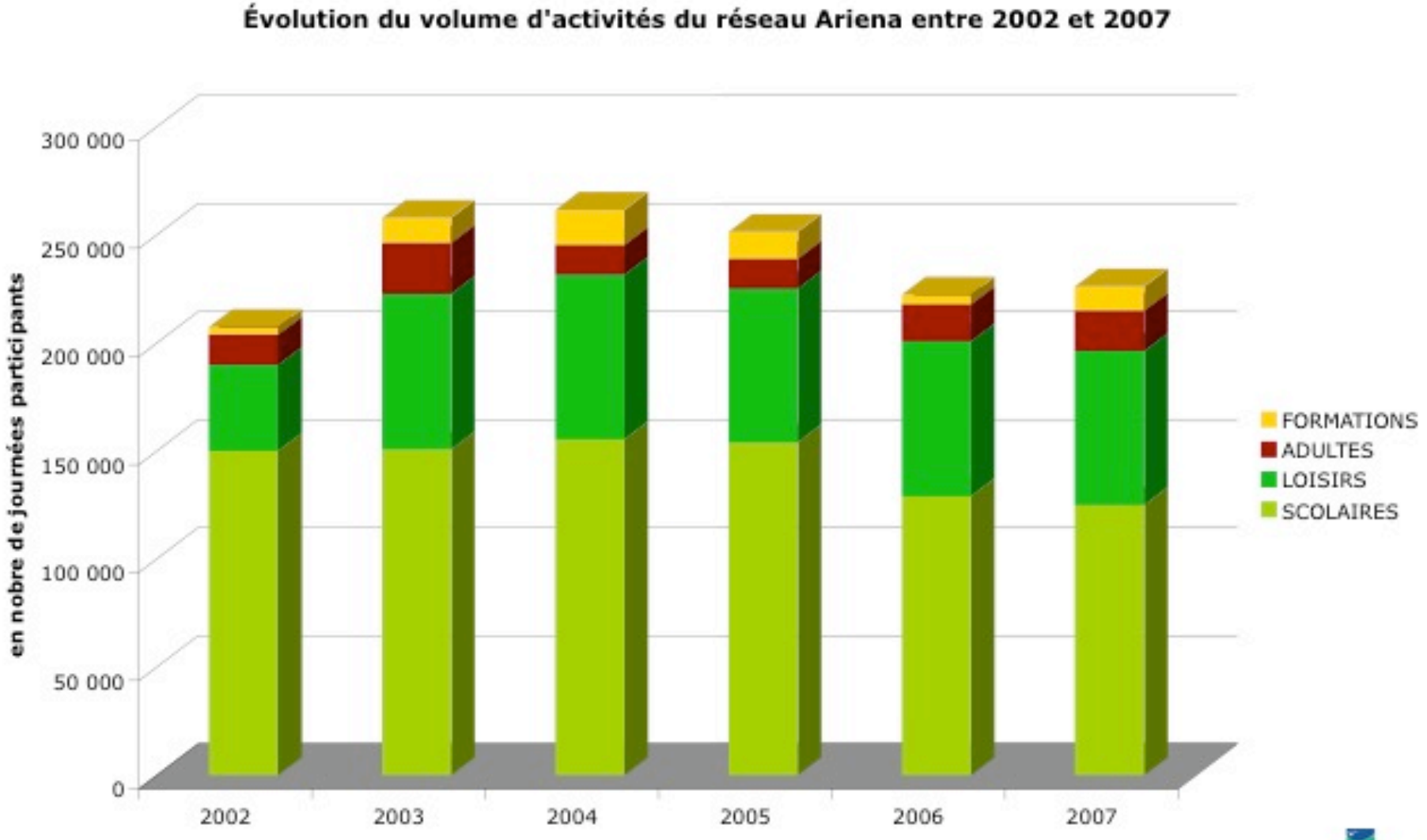

Bilan des activités d'éducation à l'environnement

Répartition des thématiques d'animation en 2007

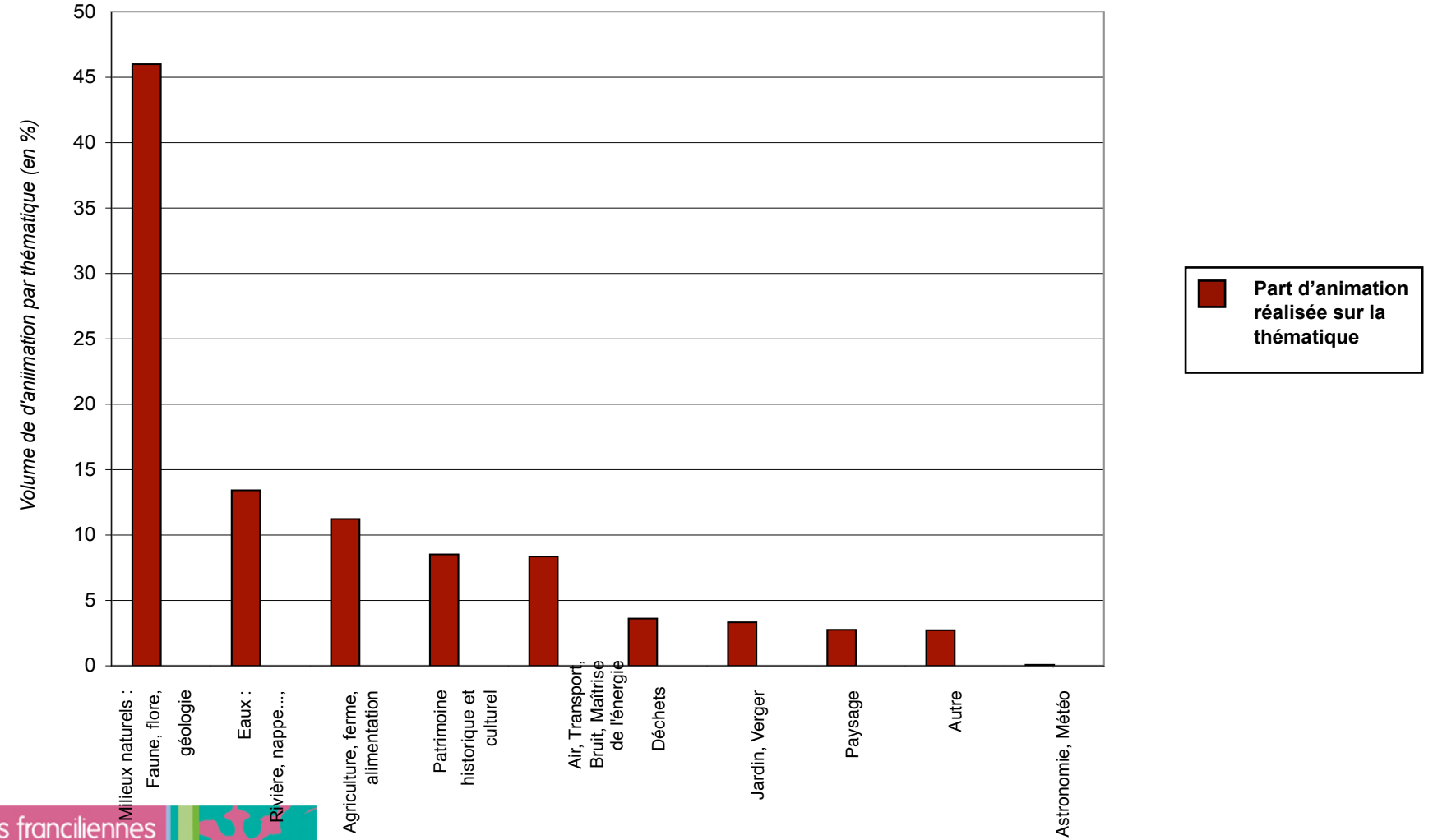

2es Assises franciliennes
Éducation à l'environnement
vers un développement durable

Taux de sensibilisation par commune

2005

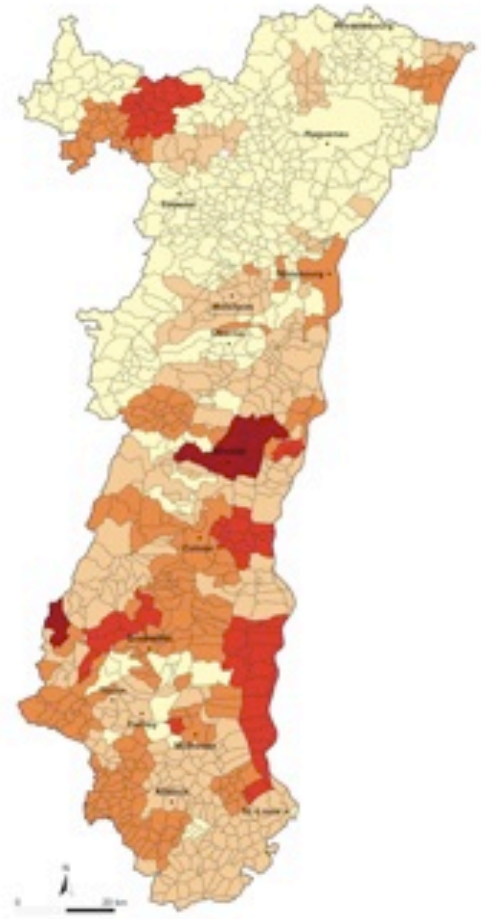

2006

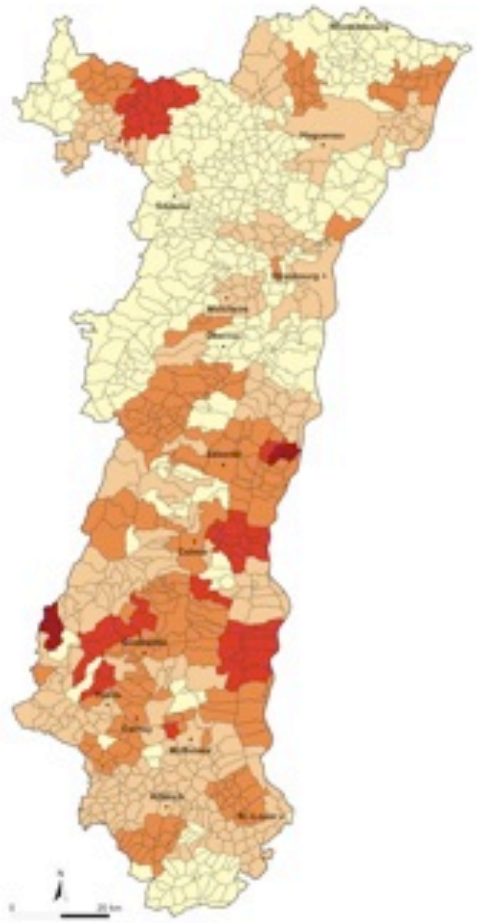

2007

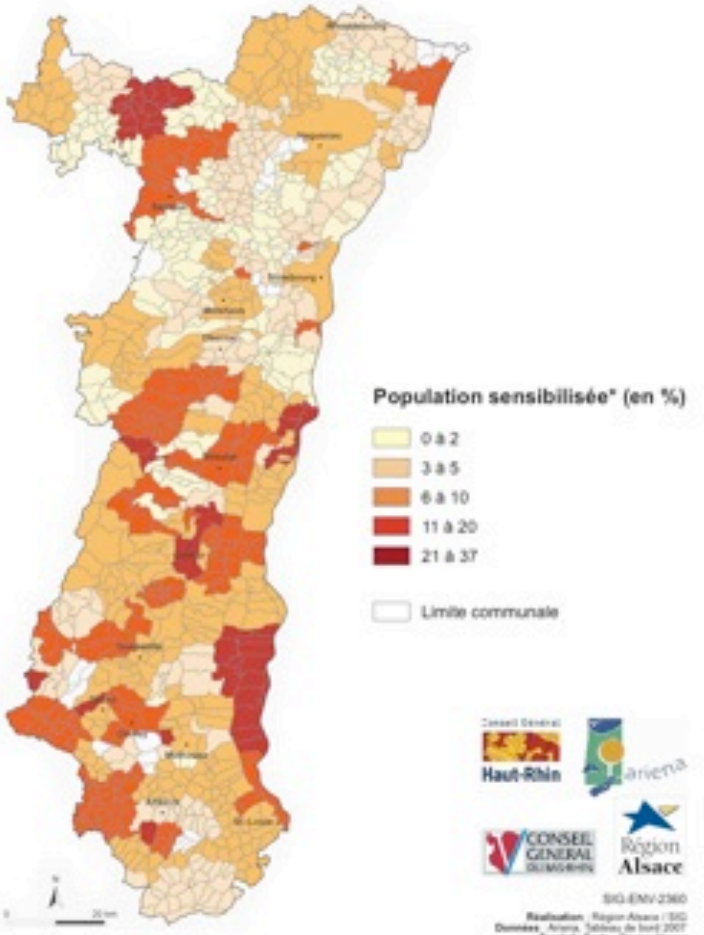

II- Fonctionner en réseau

Fonctionner en réseau

1. Le fonctionnement institutionnel du réseau
2. Les enjeux et points forts du travail en réseau
3. Quelles évolutions pour notre fonctionnement

Qu'est ce qu'un réseau ?

Réseau

- Un ensemble de personne ou de structures qui, **sur une base volontaire**, sont reliées les unes aux autres par des liens et dans un objectif de partage (intérêts, valeurs, information, projets, …).
- **L'autonomie** de la structure est préservée.

Fédération

- Regroupement de plusieurs structures en une seule, visant un but commun.
- **Délégation de certains pouvoirs** à l'organisme central.

Plateforme

- **Lieu de débat** regroupant l'ensemble des acteurs concernés par un sujet et impliqués à des niveaux différents.
- Statut informel.

1- Le fonctionnement institutionnel du réseau Ariena

Des outils juridiques de cohésion

- **L'agrément** des structures et la charte d'adhésion.

- **Le label CINE** : mise en place de réseaux territoriaux pour développer la qualité de l'EE et les actions de proximité.

1- Le fonctionnement institutionnel

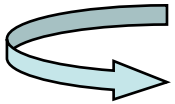

l'agrément

Les critères d'agrément

> étudiés par la commission Agrément et validés par le CA

- 3 ans d'existence
- Vie statutaire
- Education à l'environnement (cf objet statutaire et activités réelles)
- Sans but lucratif
- Séparation entre patrimoine asso et privés
- Siège social en Alsace
- Non fiscalisée

> Un resserrement du suivi des critères depuis 2005

1- Le fonctionnement institutionnel

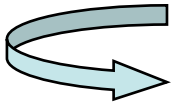

le label CINE

Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

des structures territoriales pour développer la qualité de l'ENE et les actions de proximité.

> Une commission Label issu du CA de l'Ariena

> Une charte

> Des conventions pour 7 structures

- Vie associative
- Pédagogie, activités, publics
- Moyens humains
- Implantation territoriale
- Evaluation

1- Le fonctionnement institutionnel

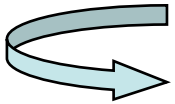

Constats

1er constat : un fonctionnement souple

- Beaucoup de services

- Soutien vie associative
- Mise en place de dispositifs pédagogiques
- Appui financier (recherche, montage, …)
- Formations continues et professionnelles
- Communication
- Relais auprès des collectivités
- Lobbying
- Veille et appui juridique

- Peu d'obligations

- Cotisation
- Renseigner le Tableau de bord

1- Le fonctionnement institutionnel

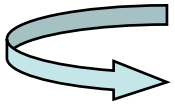

Constats

2ème constat : un besoin de renforcer la cohésion

Le contexte associatif est difficile :

- tensions économiques (fin des aides à l'emploi, …)
- 1éres apparitions des phénomènes de concurrence (appels d'offres, …)
- diversification des activités (public adulte, entreprises, éco-tourisme, …)
- multiplication des projets, des partenaires : augmentation des tâches administratives et comptables, éloignement du terrain (les directeurs qui ne font plus d'animation !) …

1- Le fonctionnement institutionnel

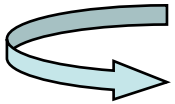

Constats

Nécessité de

- Remobiliser autour des valeurs partagées
- Mieux formaliser le fonctionnement interne (RI)

⇨ Charte d'adhésion et de participation au réseau Ariena

- *Valeurs partagés*
- *Les engagements de l'Ariena*
- *Les engagements des associations membres*

Le réseau associatif est un espace

- de construction collective
- d'échange d'information
- de coopération et de nos concurrence
- de solidarité
- et s'appuie sur une pratique professionnelle et sur l'engagement bénévole.

2- Enjeux et points forts du travail en réseau

a) **La mutualisation des moyens** (2 exemples de coopération) :
   - Les projets de réseau, groupe de travail
   - Les missions régionales inter associatives

b) **Légitimité et lisibilité de l'action**

2- Enjeux et points forts du travail en réseau

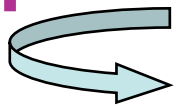

Mutualisation des moyens

<u>Les projets de réseau, groupe de travail</u>

Jardin, Eco-responsabilité, Partenariat d'entreprise, Transfrontalier, etc.

⇨ *- Mobilise les compétences autours de projets thématiques*
- Fédère les initiatives
- Dynamise et forme les acteurs
- Décloisonne le fonctionnement en réseau
- Permet la réactivité du réseau sur des projets d'envergure.

2- Enjeux et points forts du travail en réseau

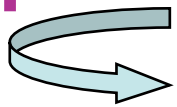

Mutualisation des moyens

Les missions régionales inter associatives

Exemple du partenariat d'entreprise : aider le réseau dans son ouverture aux nouveaux publics.

⇨ *- Une compétence dédiée et un accompagnement spécifique à la mise en réseau,*

- Une légitimité d'action à trouver entre associations (validation des CA),

- Une lisibilité à donner aux nouveaux partenariats

2- Enjeux et points forts du travail en réseau

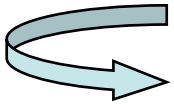

Légitimité de travailler en réseau

« L'union fait la force »

- **La reconnaissance vis à vis des partenaires publics :** *Interlocuteur privilégié et légitime.*

On représente un mouvement, on défend une ligne de conduite, on prend position.

Exemples : - Défendre le conventionnement comme relation contractuelle.

- Politique concertée en éducation à l'environnement entre le Conseil Régional d'Alsace, et les 2 Conseils généraux.

- **La reconnaissance vis à vis des partenaires privés**

On n'est plus des individuels («des écolos»), mais un groupe de professionnels structuré, qui s'appuie sur l'expertise et le pilotage bénévoles

.

On peut proposer des animations sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Des clés pour réussir le travail en réseau

- **Avoir un objectif commun et des règles partagées**
Un réseau fonctionne en horizontalité, plus que d'adhérents, il est composé de participants qui le font vivre. *Engagement réel des membres.*

- **Construire collectivement le réseau**
Les techniques de communication ne remplacent pas la construction collective d'un réseau

- **Se connaître,** échanger, débattre, échanger des idées pour **favoriser la complémentarité entre les structures et éviter la concurrence.**
(*l'autonomie des membres reste* intact).

- **Réaliser des projets collectifs**

- **Générer des ressources et les valoriser**

- **Partager des moments de convivialité**

- **Importance d'une « tête de réseau »** *(rôle de modérateur, d'animateur, donner l'impulsion, interlocuteur pour les partenaires …).*

3- Quelles évolutions pour notre fonctionnement ?

a) La structuration Ariena actuelle

b) Questionnement

3- Quelles évolutions ?

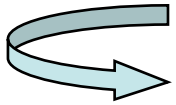

Etat des lieux

Cadre juridique → Association

Tête de réseau constituée par l'ensemble de ses membres

Organes de régulation : CA, Charte, RI, Agrément, Label CINE.

Convergence d'intérêts des membres : *ENE mission d'intérêt général (cf. constitution française)*

↳ Objectifs communs partagés par les membres

- Association : met en œuvre des projets d'intérêt général
- Collectivité : garant de l'intérêt général
  (Contributions financières, soutien, participation, …)

3- Quelles évolutions ?

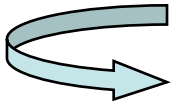

Questions

Comment travailler avec les autres acteurs ?

Quelle place leur donner ?

Comment les intégrer dans notre structuration ?